

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BELFORT - 9001 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 14/11/2024 - 3009 - 2007 B 40251 - 500 124 979 - A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

Entre

A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

En qualité de Société Absorbante

Et

A TOUT CŒUR 25/70

En qualité de Société Absorbée

En date du 13 novembre 2024

Paraphe

FB

PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

ENTRE :

1. **La société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Quasar, 16, rue Frédéric Japy, 25200 MONTBELIARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le numéro 500 124 979, représentée par Monsieur Frédéric BEGIN, en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes,

*Ci-après dénommée « **A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD** » ou la « **Société Absorbante** »,*

D'UNE PART,

ET :

2. **La société A TOUT CŒUR 25/70**, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Quasar, 16, rue Frédéric Japy, 25200 MONTBELIARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le numéro 822 941 407, représentée par la société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD, en qualité de président, elle-même représentée par Monsieur Frédéric BEGIN, dûment habilité aux fins des présentes,

*Ci-après dénommée « **A TOUT CŒUR 25/70** » ou la « **Société Absorbée** »,*

D'AUTRE PART,

*Les soussignés (1) et (2) étant ci-après dénommées ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».*

IL A ETE, PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD se propose d'absorber à titre de fusion A TOUT CŒUR 25/70.

Cette fusion se réalisera au moyen de l'apport à A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD de la totalité de l'actif de la société A TOUT CŒUR 25/70, tel qu'il existera à la Date de Réalisation (*tel que ce terme est défini à l'article 5 ci-après*), contre la prise en charge par la Société Absorbante de la totalité du passif de la Société Absorbée tel qu'il existera à cette même date.

A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD détenant à ce jour la totalité des actions de la société A TOUT CŒUR 25/70 et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il n'est pas établi de rapport d'échange, en application des dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce.

En conséquence de la fusion ainsi envisagée et sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la loi et relatées ci-après, A TOUT CŒUR 25/70 remettra à A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD l'universalité de son patrimoine.

La fusion, objet du présent projet de traité de fusion (ci-après le « **Projet de Traité** »), s'accomplira en particulier selon les termes des articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce et R. 236-1 et suivants du Code de commerce et sous le bénéfice des régimes fiscaux des articles 210 A, 816 et 115 du Code général des impôts.

Paraphe

FB

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion.

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES CONCERNEES :

I – CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La Société Absorbante, A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD, est une société à responsabilité limitée et a été constituée en 2007.

Elle a pour objet, en France et dans tous pays :

- La fourniture de services aux personnes à leur domicile ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

Le capital de la Société Absorbante s'élève à deux mille euros (2.000 €), divisé en vingt (20) parts sociales de cent euros (100 €) chacune, toutes souscrites et libérées en totalité.

La durée de la Société Absorbante est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

La Société Absorbante n'a émis aucun emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni certificats d'investissement, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières que les vingt (20) parts sociales composant son capital social.

II – CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée, A TOUT CŒUR 25/70, est une société par actions simplifiée et a été constituée en 2016.

Elle a pour objet directement ou indirectement en France :

- L'aide et le service à la personne à domicile tel :
 - o Entretien de la maison et travaux ménagers ;
 - o Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions ;
 - o Assistance aux personnes âgées ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;
 - o Garde malade jour et nuit, à l'exclusion de soins ;
 - o Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante), à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
 - o Assistance administrative à domicile ;

- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou extension.

Le capital de la Société Absorbée s'élève à cinq mille euros (5.000 €), divisé en cinq cents (500) actions de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

La durée de la Société Absorbée est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

La Société Absorbée n'a émis aucun emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni certificats d'investissement, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières que les cinq cents (500) actions composant son capital social.

III – LIENS ENTRE LES SOCIETES CONCERNEES

La Société Absorbante détient la totalité du capital social de la Société Absorbée.

IV – DIRIGEANT COMMUN

Monsieur Frédéric BEGIN est dirigeant commun de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, via son associé unique.

V – FILIALES COMMUNES

La Société Absorbante et la Société Absorbée ne disposent pas de filiale commune.

VI – DIVERS

Aucune des Parties concernées ne procède à une offre au public de titres financiers.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1^{ER} – MOTIFS DE LA FUSION

Il est envisagé de simplifier l'organisation du groupe dont les Société Absorbante et Société Absorbée font partie, en fusionnant les sociétés A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD et A TOUT CŒUR 25/70.

Cette fusion permettrait de :

- Simplifier l'organigramme juridique et opérationnel du groupe et offrir une meilleure lisibilité aux tiers et notamment les clients, fournisseurs et partenaires financiers ;
- Renforcer les synergies existantes entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, toutes les deux spécialisées dans les prestations de services en lien avec les services à la personne ;
- Conforter la confiance des clients sur les activités qui étaient développées par la Société Absorbée en profitant de la notoriété et de l'historique de la Société Absorbante ;

Paraphe
FB

- Refléter la réalité opérationnelle/économique de l'activité : l'ensemble des prestations effectuées par la Société Absorbée étant réalisées par la Société absorbante via une convention de prestations de services ;
- Rationnaliser (i) les coûts de gestion notamment avec la diminution des flux intragroupes et (ii) les frais de fonctionnement inhérent à la Société Absorbée ;
- Renforcer la structure financière de la Société Absorbante.

Partant de ces considérations, les Parties ont établi le principe de leur fusion aux termes duquel la Société Absorbée fait apport de l'intégralité de son actif à la Société Absorbante qui, en contrepartie, prend à sa charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée.

ARTICLE 2 – PROJET DE FUSION

En vue de la fusion des Parties, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, L. 236-11 et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine. A la Date de Réalisation (*tel que ce terme est défini à l'article 5 ci-après*) :

- Le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à cette date. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette époque, sans exception ;
- La Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers non obligataires de la Société Absorbée aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la fusion aura, **sur les plans comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024** et qu'en conséquence, toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée, ainsi que tous les engagements contractés par celle-ci, depuis le **1^{er} janvier 2024** jusqu'à la Date de Réalisation, seront réputés avoir été effectués ou pris par la Société Absorbante.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, le patrimoine de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

ARTICLE 3 – ARRETE DES COMPTES DES SOCIETES INTERESSEES

Conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et compte tenu du fait que les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la clôture est antérieure de plus de six (6) mois à la date des présentes, il a été établi pour chacune des Parties, une situation comptable intermédiaire au 31 août 2024 pour la Société Absorbée et une situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024 pour la Société Absorbante, soit une date antérieure de moins de trois (3) mois à celle du présent projet de traité de fusion (**Annexe 1** : situations comptables intermédiaires des sociétés A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD et A TOUT CŒUR 25/70).

La référence aux éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, tels qu'ils existent à la date du 31 août 2024, en vue de l'établissement des conditions de l'opération, restera cependant sans incidence sur la consistance effective du patrimoine de la Société Absorbée, qui sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

Paraphe

FB

ARTICLE 4 – METHODES D'EVALUATION UTILISEES

Pour la détermination des éléments apportés par la Société Absorbée, s'agissant d'une fusion simplifiée présentant strictement le caractère d'une opération de restructuration interne du groupe dont les Société Absorbante et Société Absorbée sont parties, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG article 710-1 et 720-1), pour leur **valeur nette comptable au 31 août 2024** figurant dans la situation comptable intermédiaire de la Société Absorbée à cette même date.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la fusion aura, **d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024** (ci-après la « **Date d'Effet** »).

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion fixée au **31 décembre 2024** (ci-après dénommée la « **Date de Réalisation** »), seront considérées de plein droit comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

ARTICLE 6 – COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité Social et Économique (ci-après le « **CSE** »), pour la société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD et pour la société A TOUT CŒUR 25/70 a été consulté le 6 novembre 2024 sur l'opération de fusion et a donné un avis favorable transmis le 6 novembre 2024.

ARTICLE 7 – APPORTS DE LA SOCIETE ABSORBEE

7.1. Général

En vue de la réalisation de la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les biens mobiliers et immobiliers composant son actif à la Date de Réalisation, à charge pour la Société Absorbante d'acquitter les dettes constituant à la même date le passif de la Société Absorbée.

A la date de référence choisie par les Parties pour établir les conditions de la fusion, comme il est dit ci-dessus à l'article 1, l'actif et le passif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, sont composés des éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

7.2. Désignation et évaluation des actifs apportés

La Société Absorbée apporte à la Société Absorbante les biens dont la désignation suit, pour leur valeur nette comptable au 31 août 2024 telle qu'elle résulte des comptes sociaux arrêtés de la Société Absorbée au titre de l'exercice clos à cette date.

Paraphe

FB

L’actif apporté comprenait, à la date du 31 août 2024, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés.

7.2.1 Actif immobilisé et non-immobilisé (circulant)

Désignation	Valeur brute (en €)	Amortissements et provisions (en €)	Valeur d’apport au 31 août 2024 (en €)
1. Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
2. Immobilisations corporelles			
- Autres immobilisations corporelles	912,97 €	343,31 €	569,66 €
3. Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
4. Créances			
- Créances clients et comptes rattachés	34.119,18 €	32.055,18 €	2.064,00 €
- Autres créances	3.908,42 €		3.908,42 €
5. Divers			
- Disponibilités	2.111,45 €		2.111,45 €
TOTAL GENERAL	41.052,02 €	32.398,49 €	8.653,53 €

Les Parties rappellent que le montant total de l'actif de la Société Absorbée apporté à la Société Absorbante n'inclura pas seulement ce qui est indiqué ci-dessus, mais aussi tout ce dont la Société Absorbée disposera à la Date de Réalisation, sans aucune exception ni réserve.

7.2.2 Désignation et évaluation du passif pris en charge

Comme conséquence de l'absorption de la Société Absorbée, la Société Absorbante est tenue de prendre en charge l'ensemble des éléments de passif de la Société Absorbée existant à la Date de Réalisation, ainsi que les frais et charges de la liquidation de cette Société Absorbée. La Société Absorbante prendra ainsi en charge et acquittera en lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant à la date du 31 août 2024 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la situation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d’établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

D'après les comptes sociaux arrêtés de la Société Absorbée, servant de base pour la fusion, le passif de la Société Absorbée qui serait pris en charge par la Société Absorbante, comprend les dettes, charges et provisions suivantes :

Type de passif	Valeur (en €)
Provisions pour risques	0 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16.793,07 €
Emprunts et dettes financières divers	3.000,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.071,95 €
Dettes fiscales et sociales	5.147,75 €
Produits constatés d’avance	0 €
Autres dettes	995,95 €
TOTAL GENERAL	30.008,72 €

Paraphe
FB

Le montant total du passif de la Société Absorbée pris en charge par la Société Absorbante en contrepartie de l'actif apporté n'inclura pas seulement ce qui est indiqué ci-dessus, mais aussi tout ce dont la Société Absorbée sera en possession à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante prendra en charge tout ou partie du passif qui serait révélé ou qui aurait été omis, de même que toutes taxes, coûts et dépenses de toute nature, sans exception ni réserve, qui lui seraient imputés en conséquence de la fusion et en particulier tous les coûts résultant de cette fusion, y compris ceux qui pourraient résulter de contentieux en cours ou d'évènements qui n'auraient pas été réglés à cette date.

La Société Absorbante sera responsable des dettes de la Société Absorbée à sa place, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers. Par suite, il est expressément spécifié que la description des dettes telle que décrite ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au bénéfice des créanciers qui au contraire devront établir leurs droits et justifier de leurs titres.

Enfin, il est rappelé que les engagements qui ne sont pas pris en compte dans les comptes de la Société Absorbée seront le cas échéant transmis à la Société Absorbante.

Pour précisions, le représentant de la Société Absorbée, Monsieur Frédéric BEGIN, en qualité de représentant légal de la société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD, président de la Société Absorbée certifie :

- Que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société Absorbée à la date du 31 août 2024 et le détail du passif sont exacts et sincères ;
- Qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date du 31 août 2024, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan ;
- Plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et sociales le cas échéant ;
- Et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

7.2.3 Détermination de l'actif net apporté

Compte tenu de ce qui précède, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante est évalué comme suit (en euros) :

Actif apporté	8.653,53 €
Passif pris en charge	30.008,72 €
Actif net apporté	(21.355,19) €

ARTICLE 8 – REALISATION DE L'APPORT

8.1 Rémunération des apports

8.1.1 Détermination du rapport d'échange

La Société Absorbante détenant à ce jour la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il n'est pas établi de rapport d'échange, en application des dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce.

La société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD détenant la totalité des actions de la société A TOUT CŒUR 25/70, la Société Absorbée, il n'y a donc pas lieu à émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation de capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

Paraphe
FB

Il ne sera par conséquent dégagé aucune prime de fusion.

8.1.2 Mali/Boni de Fusion

En ce qui concerne la Société Absorbée, la valeur nette de l'apport est de (21.355,19) euros.

La valorisation des titres sociaux de la Société Absorbée dans le bilan de la Société Absorbante, s'établissant à un montant égal à 158.801 euros, l'opération fait apparaître un mali de fusion de (180.156,19) euros.

8.2 Dissolution de la Société Absorbée

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

ARTICLE 9 – PROPRIETE ET JOUISSANCE

La Société Absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation et en aura la jouissance à compter de cette date.

Jusqu'au dit jour, la Société Absorbée continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux. Toutefois, la Société Absorbée ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par les actionnaires et associés des Société Absorbante et Société Absorbée.

Néanmoins, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante représentant au moins 5% du capital peut demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer les actionnaires de la Société Absorbante en vue de statuer sur le projet de fusion. Les actionnaires de la Société Absorbante pourront donc être convoqués dans les formes et délais statutaires afin de se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Les Parties conviennent que la fusion, objet des présentes sera réalisée à la date du **31 décembre 2024**, Date de Réalisation de la fusion, sous réserve que :

- La publicité prescrite par l'article L. 236-2 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée un (1) mois au moins avant la Date de Réalisation ;
- La réalisation définitive de la fusion, objet des présentes, entraînera la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation.

Il est ici simplement précisé que dans l'hypothèse où un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante représentant au moins cinq pour cent (5 %) du capital demandent en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer les actionnaires de la Société Absorbante en vue de statuer sur le projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante devront approuver en assemblée générale la présente opération de fusion.

Il est également précisé que :

- (i) La Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date de Réalisation et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée et ;
- (ii) Que, s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

La Société Absorbée déclare avoir assuré la gestion courante de ses biens et droits jusqu'à ce jour et n'avoir opéré aucun acte ni pris aucun engagement sortant de ce cadre.

La Société Absorbée s'engage à conduire ses activités jusqu'à la Date de Réalisation dans le cours normal de ses affaires, sans notamment procéder à des dispositions d'éléments d'actifs autres que celles rendues nécessaires pour sa gestion courante, afin que, dans toute la mesure du possible, la valeur de l'actif net apporté par elle ne soit pas remise en cause pendant cette période.

ARTICLE 10 – CHARGES ET CONDITIONS

10.1 Concernant la Société Absorbante

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai légal ; conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, étant précisé, en tant que de besoin, que :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état à la Date de Réalisation, et notamment le fonds de commerce apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée, notamment en cas d'insolvabilité de certains débiteurs ;
- La Société Absorbante exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de ladite Société Absorbée ;
- La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits et obligations, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions, à compter de la Date de Réalisation, et de manière générale, dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée ;
- La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Absorbée ; elle accomplira toutes les formalités qui seraient

Paraphe

FB

nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée, et de rendre cette transmission opposable aux tiers ;

- La Société Absorbante supportera, à compter de la Date de Réalisation, tous impôts, contributions, taxes, primes, cotisations, abonnements, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation ;
- La Société Absorbante fera également son affaire personnelle au lieu et place de la Société Absorbée, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée ;
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;
- La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- Au cas où il serait fait des oppositions par des créanciers, conformément aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, la Société Absorbante devra faire son affaire d'obtenir la mainlevée de ces oppositions ;
- La Société Absorbante accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine reçu ; au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante au plus tard à la date de Réalisation.

10.2 Concernant la Société Absorbée

Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte de fusion.

Monsieur Frédéric BEGIN, en qualité de représentant légal de la société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD, président de la Société Absorbée, s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Paraphe
FB

Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

ARTICLE 11 – DECLARATIONS GENERALES

La Société Absorbée déclare :

- Faire apport fusion à la Société Absorbante de l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve, et qu'en conséquence elle prend l'engagement formel, au cas où se révélerait ultérieurement l'existence d'éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur apport par acte complémentaire, étant formellement entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale des apports en question ;
- Ne pas être actuellement et n'avoir jamais été en état de faillite, redressement ou liquidation judiciaire, que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription ou de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque, qu'elle n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence ;
- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion ;
- Que, depuis le 31 août 2024, il n'a été :
 - o Fait aucune opération autre que les opérations de gestion courante ;
 - o Pris aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif ;
 - o Procédé à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant ;
- Que les indications concernant le fonds de commerce sont sincères et véritables ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

ARTICLE 12 – REGIME FISCAL

12.1 Dispositions Générales

Les Parties reconnaissent expressément que la présente fusion aura sur le plan fiscal la même date d'effet que sur le plan comptable, soit le **1^{er} janvier 2024**.

Paraphe

FB

Les Parties déclarent que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes les deux des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

Les Parties se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

12.2 Impôt sur les sociétés

12.2.1 Régime de faveur

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le **1^{er} janvier 2024**. La Société Absorbante et la Société Absorbée reconnaissent expressément que ces stipulations emportent un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les représentants des Société Absorbante et Société Absorbée rappellent que la Société Absorbante détient la totalité des actions de la Société Absorbée, et que la fusion constitue une opération de restructuration interne.

Les Parties déclarent placer la présente fusion sous le régime des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

A cet effet, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions légales en la matière, et notamment :

- a) à reprendre à son passif :
 - d'une part les provisions concernant les biens apportés dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ; et
 - d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés à l'un des taux réduits prévus par l'article 219 I-a du Code général des Impôts, telle que cette réserve figure au bilan de la Société Absorbée, ainsi que les provisions réglementées en tant que besoin ;
- b) à se substituer à la Société Absorbée, le cas échéant, pour la réintégration des résultats et plus-values dont l'imposition a été différée chez cette dernière ;
- c) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de la présente fusion d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 août 2024 ;
- d) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées, le cas échéant, dans le cadre de la présente fusion par la Société Absorbée sur les biens amortissables ; la Société Absorbante s'engage par ailleurs en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts à procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- e) à inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont apportés, autres que les immobilisations, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 août 2024 ; à défaut, elle comprendra dans les résultats de l'exercice au cours duquel

Paraphe

FB

intervient la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

- f) à reprendre tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être pris par la Société Absorbée dans le cadre d'opérations antérieures, et à reprendre l'engagement de conservation des titres éventuellement pris par la Société Absorbée en application des dispositions de l'article 145 du Code Général des Impôts ;
- g) s'agissant d'une fusion à la valeur nette comptable, et pour les éléments de l'actif immobilisé, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée en opérant la répartition entre leur valeur d'origine, les amortissements et les provisions pour dépréciation et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens en cause dans les écritures de la Société Absorbée et à ce que les éléments apportés soient et demeurent soumis au régime de faveur prévu à l'article 210 A du CGI ;
- h) à poursuivre la réintégration dans ses bénéfices imposables des éventuelles subventions d'investissement perçues par la Société Absorbée au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables, selon les modalités prévues par l'article 42 septies du Code Général des Impôts.

Dès lors que la fusion est réalisée en retenant les valeurs comptables, aucune plus-value n'est réalisée sur les actifs apportés, et il n'y a donc pas lieu de prévoir d'engagement relatif à la réintégration des plus-values sur biens amortissables.

12.2.2 Obligations déclaratives

Par ailleurs, les Parties s'engagent à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code Général des Impôts, et par conséquent :

- A joindre à la déclaration de résultats un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition et de l'éventuel mali technique conformément aux dispositions de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts ;
- A tenir, conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du Code Général des Impôts, un registre des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables dont l'imposition est reportée.

12.2.3 Enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 635 du Code Général des Impôts, la présente décision de dissolution sera enregistrée dans le mois de sa date

Les Parties déclarent que la fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts dans sa version à la Date de Réalisation, la Société Absorbée et la Société Absorbante étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée gratuitement à l'issue de la fusion.

12.3 Taxe sur la Valeur Ajoutée (ci-après « TVA »)

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales

Paraphe
FB

susvisées, commentées au BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci. En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée pour l'application des articles 266, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge

La Société Absorbante sera, de convention expresse, réputée continuer la personne de la Société Absorbée et sera en conséquence purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée. En conséquence, la Société Absorbée transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera à la Date de Réalisation. La Société Absorbante adressera au service des impôts dont la Société Absorbée relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant de crédit de TVA transféré à la Société Absorbante (BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130). La Société Absorbée déclare transférer à la Société Absorbante le crédit de TVA existant à la date où la Société Absorbée cessera juridiquement d'exister.

• **Déclarations**

Dans le délai de trente (30) jours à compter de la tenue de la Date de Réalisation, la Société Absorbante adressera au nom et pour le compte de la Société Absorbée au service dont la Société Absorbée dépend :

- Une déclaration de cessation d'activité ;
- La déclaration des opérations réalisées au cours de la dernière période d'activité, liquidant la TVA dont la Société Absorbée sera éventuellement débitrice. Le montant hors taxes de l'apport de l'universalité totale de biens sur la déclaration de chiffre d'affaires CA3 de la Société Absorbante et sur celle de la Société Absorbée sera mentionné sur la ligne « *Autres opérations imposables* » de cette déclaration.

• **Opérations antérieures et stipulations diverses**

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

• **Autres impôts et taxes**

Plus généralement, la Société Absorbante sera substituée de plein droit dans toutes autres charges et obligations pouvant incomber, et toutes prérogatives fiscales pouvant bénéficier, à la Société Absorbée relativement à l'activité apportée.

ARTICLE 13 – AFFIRMATIONS

Les Parties affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité des éléments actifs et passifs pris en charge.

ARTICLE 14 – FORMALITES

La Société Absorbante remplira toutes formalités requises par les dispositions légales en vigueur, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actifs apportés.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux

mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

ARTICLE 15 – DESISTEMENT

Le représentant légal de la Société Absorbée, Monsieur Frédéric BEGIN, en qualité de représentant de la société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD, président de la Société Absorbée, déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société Absorbée sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes des présentes.

ARTICLE 16 – REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts sociales et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

ARTICLE 17 – FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant légal l'y oblige.

ARTICLE 18 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes et procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties, font élection de domicile à leurs sièges respectifs.

ARTICLE 19 – POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ARTICLE 20 – CLAUSE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé par les Parties au moyen d'un procédé de signature électronique mis en œuvre par DocuSign, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil français.

Les Parties reconnaissent avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique des présentes et avoir signé cet acte par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses modalités, et renoncent en conséquence à toute réclamation et/ou action en justice mettant en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent acte à cet égard.

La présente convention a été générée sous la forme d'un seul original et d'une version numérique définitive, dont une copie a été délivrée aux Parties directement par DocuSign et constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chacune des Parties à la présente convention.

Fait à MONTBELIARD,
Le 13 novembre 2024.

Paraphe
FB

Signé par :

Frédéric BEGIN

8EA46F9B1B724E9...

La Société Absorbante

La société A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

Représentée par Monsieur Frédéric BEGIN

Signé par :

Frédéric BEGIN

8EA46F9B1B724E9...

La Société Absorbée

La société A TOUT CŒUR 25/70

Représentée par A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD en qualité de président

Elle-même représentée par Monsieur Frédéric BEGIN

Annexe 1

Situations comptables intermédiaires des Société Absorbée et Société Absorbante



SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

16 rue Frédéric Japy
Immeuble Quasar 1
25200 MONTBELIARD

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 30/09/2024

A2MICILE GESTION	SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD	
------------------	-----------------------------------	--

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 30/09/2024

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	3
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	4
----- A N N E X E -----	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	1
<i>Immobilisations</i>	3
<i>Amortissements</i>	4
<i>Provisions</i>	5
<i>Créances et Dettes</i>	6
<i>Capital social</i>	7
<i>Charges à payer</i>	8
<i>Produits à recevoir</i>	9
<i>Charges constatées d'avance</i>	10
<i>Annexe CICE</i>	11
----- B I L A N -----	
<i>Détail de l'Actif</i>	1
<i>Détail du Passif</i>	3
----- R E S U L T A T -----	
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	1
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	5
----- ETATS FISCAUX -----	
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	1
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	2
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	3
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	4
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	5
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	6
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	7
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	8
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	9
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	10
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	11
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	12
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	13
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	14
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	15
<i>2058A - Déductions diverses</i>	16
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	17
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	18
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	19
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	20
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	21
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	22
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	23
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	24
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	25
<i>Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE</i>	26
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	27

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 118	3 118		
	Fonds commercial (1)	187 019		187 019	187 019
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	16 688	16 406	282	407
	Autres immobilisations corporelles	132 532	63 590	68 942	32 299
	Immobilisations en cours	16 500		16 500	9 150
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	414 293		414 293	414 293
	Créances rattachées à des participations	37 000		37 000	54 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	45 674		45 674	34 105
	Autres immobilisations financières	9 806		9 806	3 366
	TOTAL (II)	862 630	83 114	779 517	734 639
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	1 024 087	113 828	910 259	474 703
	Autres créances	71 407		71 407	68 204
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	
	DISPONIBILITES	27 821		27 821	230 367
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 523 315	113 828	1 409 487	773 274
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 385 945	196 941	2 189 004	1 507 913
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				92 480	91 471
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	141 337	100 760
	Résultat de l'exercice	302 428	(20 032)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	13 594	4 545
	Total des capitaux propres	459 559	87 472
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions		
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	573 491	675 855
	Emprunts et dettes financières divers (3)		1 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES DIVERSES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 428	109 291
	Dettes fiscales et sociales	758 494	437 449
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	287 031	196 574
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 729 444	1 420 441
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 189 004	1 507 913
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	302 428,44	(20 032,18)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 729 444	1 420 441
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	63 516	27 169
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/09/2024	30/09/2023
		France	Exportation	9 mois	9 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 691 936		2 691 936	2 495 117
	Montant net du chiffre d'affaires	2 691 936		2 691 936	2 495 117
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			704 459	148 115
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			103 839	87 886
	Autres produits			1 299	38
Total des produits d'exploitation (1)				3 501 532	2 731 156
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			435 283	401 604
	Impôts, taxes et versements assimilés			33 208	15 291
	Salaires et traitements			2 040 050	1 927 957
	Charges sociales du personnel			402 278	390 986
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			6 618	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			113 828	96 136
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			20	70
Total des charges d'exploitation (2)				3 031 285	2 832 043
RESULTAT D'EXPLOITATION				470 247	(100 887)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2024	30/09/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		470 247	(100 887)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	37 000	54 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 265	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	43 265	54 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 987	841
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 987	841
RESULTAT FINANCIER		40 279	53 159
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		510 525	(47 728)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	7	64
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 831	(27 760)
	Total des charges exceptionnelles	4 838	(27 696)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 838)	27 696
PARTICIPATION DES SALARIES		92 055	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		111 204	
TOTAL DES PRODUITS		3 544 797	2 785 156
TOTAL DES CHARGES		3 242 369	2 805 188
RESULTAT DE L'EXERCICE		302 428	(20 032)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 30/09/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 189 004** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 544 797** euros et un total **charges** de **3 242 369** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **302 428** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **30/09/2024**.
Il a une durée de **9** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	190 137					190 137
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190 137					190 137
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 688					16 688
	Instal., agencement, aménagement divers	47 306		27 635			74 941
	Matériel de transport	8 882					8 882
	Matériel de bureau, mobilier	26 603		22 107			48 709
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	9 150		7 350			16 500
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 629		57 091			165 721	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	468 293		37 000		54 000	451 293
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	37 471		20 559		2 550	55 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	505 764		57 559		56 550	506 773
TOTAL		804 530		114 650		56 550	862 630

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 118			3 118
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 118			3 118
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 281	125		16 406
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	22 469	8 188		30 657
	Matériel de transport	7 893	713		8 605
	Matériel de bureau, mobilier	20 130	4 197		24 328
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 773	13 223		79 996
TOTAL		69 891	13 223		83 114

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	4 545	9 050		13 594
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	4 545	9 050		13 594
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	96 136	121 531	103 839	113 828
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	96 136	121 531	103 839	113 828
TOTAL GENERAL		100 681	130 580	103 839	127 422
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			113 828 4 831	103 839	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	37 000	37 000	
	Prêts (1) (2)	45 674	45 674	
	Autres immobilisations financières	9 806	9 806	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 024 087	1 024 087	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	14 905	14 905	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 906	8 906	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	826	826	
	Groupe et associés (2)	15 674	15 674	
	Débiteurs divers	31 096	31 096	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		1 187 974	1 187 974	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		14 119		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		2 550		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	63 516	63 516		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	509 975	509 975		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	110 428	110 428		
	Personnel et comptes rattachés	399 219	399 219		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	165 085	165 085		
	Impôts sur les bénéfices	77 024	77 024		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 926	2 926		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	114 240	114 240		
	Autres dettes	287 031	287 031		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 729 444	1 729 444		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		70 993			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		211 179			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/09/2024
Total des Charges à payer		416 658
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 475
EMPRUNT INTERET	1 475	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 675
FACTURES NON PARVENUES	21 675	
Dettes fiscales et sociales		393 508
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	217 888	
PROV/MODULATION	26 926	
PRIME A PAYER	6 752	
PARTICIPATION A PAYER	92 055	
CH. SOC. S/ CP	30 201	
MODULATION - CHARGES PATRONALES PROVISIONS POUR	2 693	
CHGES SOC / PRIMES	3 248	
FORMATION PRO. CONTINUE	12 564	
ETAT CHARGES A PAYER	1 182	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/09/2024
Total des Produits à recevoir		4 655
Autres créances		4 655
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	826	
ABONNEMENT	3 829	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **0** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Etats financiers au 30/09/2024

Bilan

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		779 516,79	35,61	734 639,49	48,72	44 877,30	6,11
Concessions brevets et droits similaires							
205100	LOGICIELS INFORMATIQUES	3 117,75	0,14	3 117,75	0,21		
280510	AMORT. LICENCES	(3 117,75)	-0,14	(3 117,75)	-0,21		
Fonds Commercial		187 019,00	8,54	187 019,00	12,40		
207000	FDC INDISPENSABLE BART	187 019,00	8,54	187 019,00	12,40		
Installations techniques, matériel et outillage		282,41	0,01	407,41	0,03	(125,00)	-30,68
215500	MATERIEL DE JARDINAGE	16 688,12	0,76	16 688,12	1,11		
281550	AMORT. MAT. DE JARDINAGE	(16 405,71)	-0,75	(16 280,71)	-1,08	(125,00)	-0,77
Autres immobilisations corporelles		68 942,27	3,15	32 298,97	2,14	36 643,30	113,45
218100	INST.GENE.AGENC.AMEN.DIVERS	74 940,95	3,42	47 306,37	3,14	27 634,58	58,42
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	8 882,36	0,41	8 882,36	0,59		
218300	MATERIEL DE BUREAU & INFO.	32 848,67	1,50	22 526,83	1,49	10 321,84	45,82
218400	MOBILIER	15 860,46	0,72	4 075,71	0,27	11 784,75	289,15
281810	AMORT. INST.AGENC.AMEN.DIVERS	(30 657,17)	-1,40	(22 469,08)	-1,49	(8 188,09)	-36,44
281820	AMORT. MAT. DE TRANSPORT	(8 605,28)	-0,39	(7 892,78)	-0,52	(712,50)	-9,03
281830	AMORT. MAT. DE BUREAU & INFO.	(20 209,04)	-0,92	(16 990,77)	-1,13	(3 218,27)	-18,94
281840	AMORT. MOBILIER	(4 118,68)	-0,19	(3 139,67)	-0,21	(979,01)	-31,18
Immobilisations corporelles en cours		16 500,00	0,75	9 150,00	0,61	7 350,00	80,33
231000	IMMOS CORPORELLES EN COURS	16 500,00	0,75	9 150,00	0,61	7 350,00	80,33
Autres participations		414 293,00	18,93	414 293,00	27,47		
261100	PARTICIPATION DOMICILE ADORE	255 492,00	11,67	255 492,00	16,94		
261200	PARTICIPATION ATOUT COEUR	158 801,00	7,25	158 801,00	10,53		
Créances rattachées à des participations		37 000,00	1,69	54 000,00	3,58	(17 000,00)	-31,48
267701	DIVIDENDES DOMICILE ADORE	37 000,00	1,69	54 000,00	3,58	(17 000,00)	-31,48
Prêts		45 674,03	2,09	34 105,03	2,26	11 569,00	33,92
274300	PRET AU PERSONNEL	(1 269,97)	-0,06	(1 079,97)	-0,07	(190,00)	-17,59
274800	PEEC	46 944,00	2,14	35 185,00	2,33	11 759,00	33,42
Autres immobilisations financières		9 806,08	0,45	3 366,08	0,22	6 440,00	191,32
275100	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	9 806,08	0,45	3 366,08	0,22	6 440,00	191,32
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 409 487,00	64,39	773 273,76	51,28	636 213,24	82,28
Créances clients et comptes rattachés		910 259,22	41,58	474 703,12	31,48	435 556,10	91,75
041D	Collectif clients débiteurs	1 024 086,83	46,78	570 838,86	37,86	453 247,97	79,40
491000	PROVISION DEPRECIATION CLIENTS	(113 827,61)	-5,20	(96 135,74)	-6,38	(17 691,87)	-18,40
Autres créances		71 407,23	3,26	68 203,95	4,52	3 203,28	4,70
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	13 768,09	0,63	1 843,85	0,12	11 924,24	646,70
421900	SALAIRES A REGULARISER	11 733,58	0,54	11 306,54	0,75	427,04	3,78
425100	REPORT NEGATIF	3 170,93	0,14	2 567,51	0,17	603,42	23,50
444000	ETAT - IMPOTS S/ LES BENEFICES			24 419,00	1,62	(24 419,00)	-100,00
445510	TVA A DECAISSER	506,00	0,02			506,00	
445620	TVA DEDUCTIBLE S/ IMMO.			1 102,35	0,07	(1 102,35)	-100,00
445640	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	5 012,18	0,23	11 329,62	0,75	(6 317,44)	-55,76
445710	TVA COLLECTEE 5.5 %	0,19		7,76		(7,57)	-97,55
445714	TVA COLLECTEE 20 %			0,99		(0,99)	-100,00

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
445715	TVA COLLECTEE 10 %		0,08			0,08	
445860	TVA SUR FACT NON PARVENUES		3 387,88	3 333,37	0,22	54,51	1,64
448600	ETAT CHARGES A PAYER			4 246,00	0,28	(4 246,00)	-100,00
448700	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		826,00	826,00	0,05		
451002	ATOUT COEUR - IF		3 000,00			3 000,00	
451003	DOMICILE ADORE -IF		12 674,00			12 674,00	
457101	ASSOCIES DIV A PAYER - AUTRES			3 400,00	0,23	(3 400,00)	-100,00
467200	FRAIS GERANT		4 954,66	2 656,71	0,18	2 297,95	86,50
471000	COMPTE D'ATTENTE		8 544,22			8 544,22	
488600	ABONNEMENT		3 829,42	1 164,25	0,08	2 665,17	228,92
Valeurs mobilières de placement			400 000,00			400 000,00	
503003	CAT 00020371311		100 000,00			100 000,00	
503004	CAT 00020371312		100 000,00			100 000,00	
503005	CAT 00020371313		100 000,00			100 000,00	
503006	CAT 00020371314		100 000,00			100 000,00	
Disponibilités			27 820,55	230 366,69	15,28	(202 546,14)	-87,92
511700	VIREMENT			8 381,00	0,56	(8 381,00)	-100,00
512200	BQ BP - MAICHE		5 453,18	25 463,06	1,69	(20 009,88)	-78,58
512400	BQ3 CIC MONTBELLIARD		7 301,54	196 522,63	13,03	(189 221,09)	-96,28
580000	VIREMENT INTERNE		15 065,83			15 065,83	
TOTAL DUBILAN ACTIF			2 189 003,79	1 507 913,25	100,00	681 090,54	45,17

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		459 559,39	20,99	87 472,33	5,80	372 087,06	425,38
Capital Social ou individuel		2 000,00	0,09	2 000,00	0,13		
101300	CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00	0,09	2 000,00	0,13		
Réserve légale		200,00	0,01	200,00	0,01		
106100	RESERVE LEGALE	200,00	0,01	200,00	0,01		
Report à nouveau		141 336,51	6,46	100 759,58	6,68	40 576,93	40,27
110000	REPORT A NOUVEAU	141 336,51	6,46	100 759,58	6,68	40 576,93	40,27
Résultat de l'exercice		302 428,44	13,82	(20 032,18)	-1,33	322 460,62	N/S
Provisions réglementées		13 594,44	0,62	4 544,93	0,30	9 049,51	199,11
145000	AMORTISSEMENT S DEROGATOIRES	13 594,44	0,62	4 544,93	0,30	9 049,51	199,11
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		1 729 444,40	79,01	1 420 440,92	94,20	309 003,48	21,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		573 491,17	26,20	675 854,90	44,82	(102 363,73)	-15,15
164000	EMPRUNT	14 499,79	0,66	18 686,19	1,24	(4 186,40)	-22,40
164100	EMPRUNT CIC 250.000 EUROS DOMICI	150 000,00	6,85	200 000,00	13,26	(50 000,00)	-25,00
164200	PRET 33080 203713 04 230KE ATOUT	184 000,00	8,41	230 000,00	15,25	(46 000,00)	-20,00
164305	EMPRUNT 200KE 0020371305	160 000,00	7,31	200 000,00	13,26	(40 000,00)	-20,00
168840	EMPRUNT INTERET	1 475,05	0,07			1 475,05	
511100	PRELEVEMENTS A ENCAISSER	6 630,89	0,30	7 296,83	0,48	(665,94)	-9,13
511200	CHEQUE A ENCAISSER	190,01	0,01	441,84	0,03	(251,83)	-57,00
511300	CESU A ENCAISSER	8 433,59	0,39	685,33	0,05	7 748,26	N/S
511500	RELEVÉ CB			1 130,88	0,07	(1 130,88)	-100,00
511600	VIREMENTS	14 799,55	0,68	17 613,83	1,17	(2 814,28)	-15,98
511700	VIREMENT	33 462,29	1,53			33 462,29	
Emprunts et dettes financières divers				1 271,11	0,08	(1 271,11)	-100,00
451200	DOMICILE ADORE -A2G			1 271,11	0,08	(1 271,11)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		110 428,29	5,04	109 291,16	7,25	1 137,13	1,04
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	88 753,13	4,05	68 126,36	4,52	20 626,77	30,28
408100	FACTURES NON PARVENUES	21 675,16	0,99	41 164,80	2,73	(19 489,64)	-47,35
Dettes fiscales et sociales		758 494,02	34,65	437 449,47	29,01	321 044,55	73,39
421000	SALAIRE S A PAYER	48 012,50	2,19	38 609,86	2,56	9 402,64	24,35
422100	COMITE D'ENTREPRISE	7 432,23	0,34	3 512,36	0,23	3 919,87	111,60
425000	ACOMPTE	31,99				31,99	
427000	SAISIE SUR SALAIRE	121,62	0,01	582,94	0,04	(461,32)	-79,14
428200	PROVISIONS POUR CONGES PAYES	217 887,73	9,95	201 565,99	13,37	16 321,74	8,10
428210	PROV/MODULATION	26 925,79	1,23	16 637,62	1,10	10 288,17	61,84
428220	PRIME A PAYER	6 752,00	0,31			6 752,00	
428600	PARTICIPATION A PAYER	92 055,00	4,21			92 055,00	
431000	URSSAF	70 824,67	3,24	57 826,48	3,83	12 998,19	22,48
431100	FORFAIT SOC/PARTICIPATION	18 411,00	0,84			18 411,00	
437300	CAISSE DE RETRAITE NON CADRE	13 706,89	0,63	10 987,97	0,73	2 718,92	24,74
437500	MUTUELLE SANTE	12 991,54	0,59	23 902,57	1,59	(10 911,03)	-45,65
437600	PREVOYANCE	445,80	0,02			445,80	
438200	CH. SOC. S/ CP	30 200,79	1,38	28 259,96	1,87	1 940,83	6,87
438210	MODULATION - CHARGES PATRONALES	2 692,63	0,12	1 663,76	0,11	1 028,87	61,84
438220	CHGES SOC / PRIMES	3 248,00	0,15			3 248,00	

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
438610	FORMATION PRO. CONTINUE	12 563,61	0,57	11 921,25	0,79	642,36	5,39
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 744,03	0,08	2 646,19	0,18	(902,16)	-34,09
444000	ETAT - IMPOTS S/ LES BENEFICES	77 024,00	3,52			77 024,00	
445510	TVA A DECAISSER			15 930,00	1,06	(15 930,00)	-100,00
445714	TVA COLLECTEE 20 %	0,20				0,20	
445715	TVA COLLECTEE 10 %			2,52		(2,52)	-100,00
448600	ETAT CHARGES A PAYER	1 182,00	0,05			1 182,00	
457000	ASSOCIES - DIVIDENDES A PAYER	72 520,00	3,31			72 520,00	
457100	ASSOCIES DIV A PAYER - EUROPE -A2G			23 400,00	1,55	(23 400,00)	-100,00
457101	ASSOCIES DIV A PAYER - AUTRES	41 720,00	1,91			41 720,00	
Autres dettes		287 030,92	13,11	196 574,28	13,04	90 456,64	46,02
041C	Collectif clients créditeurs	181 083,44	8,27	193 000,46	12,80	(11 917,02)	-6,17
411000	CLIENTS PARTICULIERS	105 502,28	4,82			105 502,28	
467000	AUTRES DEBITEURS OU CREDITEURS	445,20	0,02	445,20	0,03		
467400	DOMICILE ADORE -A2G			3 128,62	0,21	(3 128,62)	-100,00
TOTAL DUBILAN PASSIF		2 189 003,79	100,00	1 507 913,25	100,00	681 090,54	45,17

Etats financiers au 30/09/2024

Compte de Résultat

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		3 501 531,92	130,07	2 731 155,84	109,46	770 376,08	28,21
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		2 691 935,84	100,00	2 495 117,07	100,00	196 818,77	7,89
Production vendue Services FRANCE		2 691 935,84	100,00	2 495 117,07	100,00	196 818,77	7,89
706001	CONFORT MENAGE 10%	422 459,33	15,69	424 444,91	17,01	(1 985,58)	-0,47
706003	GARDE ENFANTS 10%	8 452,60	0,31	8 297,40	0,33	155,20	1,87
706015	MAD-APA, ACCESSOIRES 10%	1 135,39	0,04	1 425,22	0,06	(289,83)	-20,34
706016	MAD ENTRETIEN DEPLAC. 5,5%	541 119,77	20,10	509 766,36	20,43	31 353,41	6,15
706020	PRESTATIONS CAISSES 20%	114 331,39	4,25	76 187,93	3,05	38 143,46	50,06
706022	PRESTATIONS CAISSES 5,5%	1 377 655,15	51,18	1 277 738,90	51,21	99 916,25	7,82
706023	PRESTATIONS CAISSES 10%	706,84	0,03	740,94	0,03	(34,10)	-4,60
706046	AVOIRS 5,5%	(461,23)	-0,02			(461,23)	
706071	FACTURATION TRANSP. IK - 10%	765,63	0,03	879,93	0,04	(114,30)	-12,99
706072	FACTURATION TRANSP. IK - 20%			55,90		(55,90)	-100,00
706073	FACTURATION TRANSP. IK- 5,5%	8 275,60	0,31	7 300,80	0,29	974,80	13,35
706075	FRAIS DE GESTION - 5,5%	13,58		8,55		5,03	58,83
706302	MAD.DIRECT ENTRET. DOM.10%	28,59				28,59	
706304	PRESTATIONS MENAGES 5,5%	191 679,48	7,12	164 957,43	6,61	26 722,05	16,20
706700	REPASSAGE MENAGE 20%	25 773,72	0,96	23 312,80	0,93	2 460,92	10,56
Montant net du chiffre d'affaires		2 691 935,84	100,00	2 495 117,07	100,00	196 818,77	7,89
Subventions d'exploitation		704 458,54	26,17	148 114,82	5,94	556 343,72	375,62
740111	SUBVENTION EMPLOIS FRANCS	11 959,31	0,44	10 768,16	0,43	1 191,15	11,06
740112	SUBVENTIONS APPRENTIS	2 010,79	0,07	666,66	0,03	1 344,13	201,62
740113	SUBVENTION CPOM	690 488,44	25,65	136 680,00	5,48	553 808,44	405,19
Reprises sur provisions, transferts de charges		103 838,80	3,86	87 886,38	3,52	15 952,42	18,15
781740	REPRISE PROV DEP CREANCES	103 838,80	3,86	78 361,07	3,14	25 477,73	32,51
791000	TFT CHARGES D'EXPLOITATION			6 557,38	0,26	(6 557,38)	-100,00
791633	REMBOURSEMENT FORMATION 20%			2 967,93	0,12	(2 967,93)	-100,00
Autres produits d'exploitation		1 298,74	0,05	37,57		1 261,17	N/S
758000	PRODUITS DIVERS	1 298,74	0,05	37,57		1 261,17	N/S
Total des charges d'exploitation		3 031 285,17	112,61	2 832 043,10	113,50	199 242,07	7,04
Autres achats et charges externes		435 283,41	16,17	401 603,51	16,10	33 679,90	8,39
606100	CARBURANT	440,65	0,02			440,65	
606110	ELECTRICITE	10 734,13	0,40	14 210,86	0,57	(3 476,73)	-24,47
606120	ACHAT FOURNITURE DE GAZ			22,56		(22,56)	-100,00
606200	EAU	79,16		103,41		(24,25)	-23,45
606300	FOURN. ENTRET. ET PETITS EQUIP	27 432,94	1,02	16 718,20	0,67	10 714,74	64,09
606303	ACHATS NON STOCKES MAT.FOURN.			7 662,28	0,31	(7 662,28)	-100,00
606400	FOURNITURES ADMINIT. BUREAUTIQ	4 469,32	0,17	780,83	0,03	3 688,49	472,38
606410	ACHAT MATERIEL AGENCE	199,07	0,01	304,48	0,01	(105,41)	-34,62
606501	CONSO.COPIEUR COUT PAR COPIE	3 458,79	0,13	1 574,58	0,06	1 884,21	119,66
611001	LOCATION GERANCE	6 075,00	0,23	6 075,00	0,24		
611050	REFACT % CA	15 000,00	0,56			15 000,00	
611100	SS-TRAIT COMPTA	1 800,00	0,07	1 800,00	0,07		
611150	SS-TRAIT BILAN	1 000,00	0,04	1 000,00	0,04		
611170	SS-TRAIT MUT/PREV	225,00	0,01	225,00	0,01		
611200	SS-TRAIT PAIE	10 216,80	0,38	9 721,80	0,39	495,00	5,09
611300	SS-TRAIT FRAIS DOSSIER	8 897,95	0,33	5 849,25	0,23	3 048,70	52,12

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
611400	SS-TRAIT FRAIS INTERNET	1 980,00	0,07	1 980,00	0,08		
611401	CONV SMS			1 920,00	0,08	(1 920,00)	-100,00
611510	SS-TRAITANCE CAMPAGNE PUB	4 671,27	0,17	6 702,27	0,27	(2 031,00)	-30,30
611600	SS-TRAIT FRAIS CONNECTION	792,00	0,03	792,00	0,03		
611610	SS TR EXCHANGE	75,60		75,60			
611620	SS TR EASY LIFE	7 550,00	0,28	8 650,00	0,35	(1 100,00)	-12,72
611710	SS TRAIT QUALITE	1 499,94	0,06	1 499,94	0,06		
611800	SS-TRAIT ATTESTATION FISCALE	6 006,00	0,22	6 231,50	0,25	(225,50)	-3,62
611910	SS-TRAIT CONNECTION ASSISTANT	5 060,00	0,19	5 632,00	0,23	(572,00)	-10,16
611911	SS-TRAIT . CONNECT.EXCHANGE ASS	1 125,60	0,04	1 083,60	0,04	42,00	3,88
611920	SS-TRAIT CONSEIL EN RH	900,00	0,03	900,00	0,04		
611921	SS TRAIT OFFRES D EMPLOI	1 620,00	0,06	1 080,00	0,04	540,00	50,00
611922	SS-TRAIT . COMM RH	6 600,78	0,25	4 569,78	0,18	2 031,00	44,44
611930	SERELIA	(750,00)	-0,03	(1 220,00)	-0,05	470,00	38,52
613200	LOYER	30 480,00	1,13	18 752,21	0,75	11 727,79	62,54
613210	LOYER MAICHE	12 090,48	0,45	13 346,24	0,53	(1 255,76)	-9,41
613330	LOCATION LD VP	4 822,48	0,18	5 425,29	0,22	(602,81)	-11,11
613331	LOCATION LD ARVAL			865,27	0,03	(865,27)	-100,00
613332	LOCATION LD VP YARIS FR-854-NF	822,80	0,03	1 860,20	0,07	(1 037,40)	-55,77
613333	LOCATION LD VP YARIS GB-213-NT	1 258,88	0,05	1 866,60	0,07	(607,72)	-32,56
613334	LOCATION LD VP YARIS GF-726-RK	1 482,72	0,06	2 020,30	0,08	(537,58)	-26,61
613335	LOCATION VP KIA SPORTAGE GW-770	2 938,24	0,11			2 938,24	
613700	LOCATION COPIEUR	230,75	0,01	2 388,19	0,10	(2 157,44)	-90,34
613701	LOCATION MATERIEL INFO 05543673	595,00	0,02	1 190,00	0,05	(595,00)	-50,00
613702	LOCATION MATERIEL INFO 05543172	1 647,00	0,06	1 098,00	0,04	549,00	50,00
613703	LOCATION MATERIEL INFO 05542084	1 404,00	0,05	1 404,00	0,06		
613705	LOCATION MAT INFO 055049723	558,60	0,02	1 117,20	0,04	(558,60)	-50,00
613706	LOCATION MATERIEL 16503717 AU	902,16	0,03	2 300,88	0,09	(1 398,72)	-60,79
613707	LOCATION MATERIEL INFO 16503752	1 069,83	0,04	1 894,44	0,08	(824,61)	-43,53
613708	LOCATION MAT INFO EY0130600	4 179,96	0,16	4 179,96	0,17		
613709	LOCATION MAT INFO EY0129600	1 980,33	0,07	1 521,15	0,06	459,18	30,19
613710	LOCATION MAT INFO DP9109600	585,00	0,02			585,00	
613711	LOCATION MAT INFO DP9113600	585,00	0,02			585,00	
614000	CHARGES LOCATIVES	2 480,42	0,09	2 214,83	0,09	265,59	11,99
615100	ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	5 557,96	0,21	16 588,49	0,66	(11 030,53)	-66,50
615300	ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	164,91	0,01			164,91	
615400	ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	15 335,97	0,57	96,00		15 239,97	N/S
615610	MAINTENANCE BUREAU INFO	1 487,89	0,06	341,30	0,01	1 146,59	335,95
615621	IND. POUR UTILISATION DES OUTILS	5 830,00	0,22	5 190,00	0,21	640,00	12,33
616092	FRANCHISE PROPRE ASS-RC			669,48	0,03	(669,48)	-100,00
616100	ASSURANCE VEHICULES - EXT	4 907,06	0,18	4 159,84	0,17	747,22	17,96
616300	ASSURANCE RC GENERALE -A2G	1 291,16	0,05	882,72	0,04	408,44	46,27
616301	Compte n°616301	577,62	0,02			577,62	
616302	Compte n°616302	(3,78)				(3,78)	
616500	ASSURANCE MATERIEL			355,60	0,01	(355,60)	-100,00
616900	ASSURANCE FLOTTE	1 102,86	0,04	1 255,33	0,05	(152,47)	-12,15
616901	ASSURANCE MISSION -A2G	384,66	0,01	384,66	0,02		
616910	ASSURANCE RCMS -A2G	24,48		23,12		1,36	5,88
618500	FRAIS SEMINAIRES, COLLOQUES			1 109,39	0,04	(1 109,39)	-100,00
622610	HONORAIRES JURIDIQUE			1 500,00	0,06	(1 500,00)	-100,00
622660	HONORAIRES PROGERIS	183,20	0,01	366,15	0,01	(182,95)	-49,97
622700	FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX			10,37		(10,37)	-100,00
622702	HONO JURIDIQUE GR	212,50	0,01			212,50	
622703	DEBOURS	45,13		413,01	0,02	(367,88)	-89,07
623000	PUBLICITE	9 386,59	0,35	13 450,39	0,54	(4 063,80)	-30,21
623200	CATALOGUES ET IMPRIMES			216,67	0,01	(216,67)	-100,00
623400	CADEAUX CLIENTS	495,53	0,02	750,23	0,03	(254,70)	-33,95
625111	VOYAGES ET DEPLAC.-TRAINS	128,00		129,00	0,01	(1,00)	-0,78
625112	VOYAGES ET DEPLAC.-IK PER	82,91		67,40		15,51	23,01
625114	VOYAGES ET DEPLAC.-REPAS	4 990,35	0,19	4 383,08	0,18	607,27	13,85
625115	VOYAGES ET DEPLAC.-HOTEL			4 236,89	0,17	(4 236,89)	-100,00
625116	VOYAGES ET DEPLAC.-GAZOLE PER	6 410,83	0,24	8 502,52	0,34	(2 091,69)	-24,60
625117	VOYAGES ET DEPLAC.-PEAGES PER			24,51		(24,51)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
625119	FRAIS DE PARKING	38,54		65,10		(26,56)	-40,80
625120	DEPLACEMENTS SALARIES - AUTRES	135 772,64	5,04	127 727,28	5,12	8 045,36	6,30
625124	DEPL SALARIES - TITRES TRANSP	1 156,93	0,04	801,82	0,03	355,11	44,29
626100	FRAIS POSTAUX	3 544,80	0,13	7 982,13	0,32	(4 437,33)	-55,59
626101	FRAIS POSTAUX AUTO	4 369,36	0,16	3 444,14	0,14	925,22	26,86
626200	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	7 996,77	0,30	12 927,20	0,52	(4 930,43)	-38,14
627000	FRAIS BANCAIRES	6 192,17	0,23	4 312,16	0,17	1 880,01	43,60
627300	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	30,00				30,00	
627310	Compte n°627310	5,00				5,00	
627500	FRAIS CESU	468,44	0,02	533,10	0,02	(64,66)	-12,13
627800	AUTRES FRAIS ET COMM.	209,28	0,01	760,53	0,03	(551,25)	-72,48
628001	FORMATION	2 240,00	0,08			2 240,00	
628002	FORMATION EXT - GR	17 390,00	0,65	7 209,10	0,29	10 180,90	141,22
628150	SEMINAIRE GR			448,85	0,02	(448,85)	-100,00
628200	COTISATIONS DIVERSES			720,00	0,03	(720,00)	-100,00
628800	TRAITEMENT DES DECHETS			176,25	0,01	(176,25)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		33 207,84	1,23	15 291,12	0,61	17 916,72	117,17
633300	FORMATION PROF CONTINUE INTERV	8 326,11	0,31	7 836,07	0,31	490,04	6,25
633301	FORMATION PROF CONTINUE GERANT	543,85	0,02	522,81	0,02	21,04	4,02
633302	FORMATION PROF CONTINUE ADMINI	1 302,99	0,05	1 269,67	0,05	33,32	2,62
633500	TAXE D'APPRENTISSAGE INTERVENA	1 498,62	0,06	1 410,37	0,06	88,25	6,26
633501	TAXE D'APPRENTISSAGE RESPONSABL	97,88		94,09		3,79	4,03
633502	TAXE D'APPRENTISSAGE ADMINISTRA	234,50	0,01	228,58	0,01	5,92	2,59
635000	IMPOTS ET TAXES DECHETERRIE	56,54				56,54	
635110	CVAE	1 471,00	0,05	(339,00)	-0,01	1 810,00	533,92
635111	TAXE CFE	1 182,00	0,04	1 150,50	0,05	31,50	2,74
635120	TAXE FONCIERE			3 043,32	0,12	(3 043,32)	-100,00
635800	AUTRES DROITS	83,35		74,71		8,64	11,56
637800	FORFAIT SOCIAL	18 411,00	0,68			18 411,00	
Salaires et traitements		2 040 049,79	75,78	1 927 957,12	77,27	112 092,67	5,81
641100	SALAIRES BRUTS INTERVENANT	1 665 197,59	61,86	1 567 210,47	62,81	97 987,12	6,25
641101	SALAIRES BRUTS GERANT	108 775,46	4,04	104 565,29	4,19	4 210,17	4,03
641102	SALAIRES BRUTS ADMINISTRATIF	260 606,47	9,68	253 930,51	10,18	6 675,96	2,63
641300	SAL - PRIMES	(6 752,00)	-0,25	(13 504,00)	-0,54	6 752,00	50,00
641400	LICENCIEMENT INTERV.	1 861,80	0,07	2 771,97	0,11	(910,17)	-32,83
641402	LICENCIEMENT ADMIN.	3 019,88	0,11	856,81	0,03	2 163,07	252,46
641410	INDEMNITES STAGE	870,00	0,03			870,00	
641800	SAL.PROV.CP	(18 284,15)	-0,68	(2 485,86)	-0,10	(15 798,29)	-635,53
641801	CONGES PAYES - PROVISIONS	(265,44)	-0,01	(2 215,03)	-0,09	1 949,59	88,02
641802	PROV CP PERMANENTS	(1 905,61)	-0,07	189,34	0,01	(2 094,95)	N/S
641820	PROV/MODULATION	26 925,79	1,00	16 637,62	0,67	10 288,17	61,84
Charges sociales du personnel		402 278,49	14,94	390 985,58	15,67	11 292,91	2,89
645100	COTIS URSSAF INTERVENANT	144 504,16	5,37	129 483,46	5,19	15 020,70	11,60
645101	COTIS URSSAF GERANT	35 755,82	1,33	34 176,75	1,37	1 579,07	4,62
645102	COTIS URSSAF ADMINISTRATIF	70 306,10	2,61	64 354,02	2,58	5 952,08	9,25
645300	COTIS RETRAITE INTERVENANT	9 436,54	0,35	7 626,25	0,31	1 810,29	23,74
645301	COTIS RETRAITE GERANT	10 148,30	0,38	9 831,18	0,39	317,12	3,23
645302	COTIS RETRAITE ADMINISTRATIF	11 463,66	0,43	10 760,58	0,43	703,08	6,53
645600	COTIS MUT. SANTE CADRE INTERVE	17 816,00	0,66	15 288,25	0,61	2 527,75	16,53
645601	COTIS MUT. SANTE CADRE GERANT	1 530,45	0,06	1 380,96	0,06	149,49	10,83
645602	COTIS MUT. SANTE CADRE ADMIN.	1 326,00	0,05	1 202,85	0,05	123,15	10,24
645611	COTIS PREVOYANCE CADRE GERANT	1 748,20	0,06	1 539,33	0,06	208,87	13,57
645800	CH.SOC.S/CP	(1 966,53)	-0,07	(248,76)	-0,01	(1 717,77)	-690,53
645801	CONGES PAYES - CHARGES PATRONAL	(92,91)		(775,26)	-0,03	682,35	88,02
645802	PROC CP CH.PATRONALES	(666,96)	-0,02	66,28		(733,24)	N/S
645820	CHGES SOC / PRIME	(555,37)	-0,02	(4 832,24)	-0,19	4 276,87	88,51
647200	COMITE D'ENTREPRISE OEUVRE SOC	6 200,00	0,23			6 200,00	
647210	CE FONCTIONNEMENT INTERVENANT	3 406,41	0,13	3 138,37	0,13	268,04	8,54

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
647211	CE FONCTIONNEMENT GERANT	217,56	0,01	209,13	0,01	8,43	4,03
647212	CE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATI	527,20	0,02	507,90	0,02	19,30	3,80
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	14 390,48	0,53	14 680,03	0,59	(289,55)	-1,97
648100	CHEQUE RESTAURANT INTERVENANT	84 253,68	3,13	110 220,35	4,42	(25 966,67)	-23,56
648101	CHEQUE RESTAURANT GERANT	(473,60)	-0,02	(573,50)	-0,02	99,90	17,42
648102	CHEQUE RESTAURANT ADMINISTRATI	(6 996,70)	-0,26	(7 050,35)	-0,28	53,65	0,76
Dotation aux amortissements sur immobilisations		6 618,36	0,25			6 618,36	
681120	D.A.P. IMMO. CORPORELLES	6 618,36	0,25			6 618,36	
Dotations aux provisions sur actif circulant		113 827,61	4,23	96 135,74	3,85	17 691,87	18,40
681740	DAP CREANCES	113 827,61	4,23	96 135,74	3,85	17 691,87	18,40
Autres charges de gestion courante		19,67		70,03		(50,36)	-71,91
658000	CH.DIV.GEST.COURANTES	19,67		70,03		(50,36)	-71,91
Résultat d'exploitation		470 246,75	17,47	(100 887,26)	-4,04	571 134,01	566,11
Total des produits financiers		43 265,37	1,61	54 000,00	2,16	(10 734,63)	-19,88
Produits financiers de participations		37 000,00	1,37	54 000,00	2,16	(17 000,00)	-31,48
761100	DIVIDENDE	37 000,00	1,37	54 000,00	2,16	(17 000,00)	-31,48
Autres intérêts et produits assimilés		6 265,37	0,23			6 265,37	
764000	REVENUS DES VMP	6 265,37	0,23			6 265,37	
Total des charges financières		2 986,77	0,11	841,12	0,03	2 145,65	255,09
Intérêts et charges assimilées		2 986,77	0,11	841,12	0,03	2 145,65	255,09
661160	INTERETSEMP. ET DETTES MT	2 986,77	0,11	841,12	0,03	2 145,65	255,09
Résultat financier		40 278,60	1,50	53 158,88	2,13	(12 880,28)	-24,23
Résultat courant avant impôts		510 525,35	18,96	(47 728,38)	-1,91	558 253,73	N/S
Total des produits exceptionnels							
Total des charges exceptionnelles		4 837,91	0,18	(27 696,20)	-1,11	32 534,11	117,47
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		7,20		64,00		(56,80)	-88,75
671200	AMENDES ET PENALITES	7,20		64,00		(56,80)	-88,75
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		4 830,71	0,18	(27 760,20)	-1,11	32 590,91	117,40
687250	IMMO DEROGATOIRE	4 830,71	0,18	(27 760,20)	-1,11	32 590,91	117,40
Résultat exceptionnel		(4 837,91)	-0,18	27 696,20	1,11	(32 534,11)	-117,47
Participation des salariés aux résultats		92 055,00	3,42			92 055,00	
691000	PARTICIPATION	92 055,00	3,42			92 055,00	
Impôts sur les bénéfices		111 204,00	4,13			111 204,00	
695000	IMPOT SUR LES SOCIETES	111 204,00	4,13			111 204,00	
Résultat de l'exercice		302 428,44	11,23	(20 032,18)	-0,80	322 460,62	N/S

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires		2 691 935,84 100,00		2 495 117,07 100,00		196 818,77	7,89
Marge commerciale							
Production vendue Services		2 691 935,84 100,00		2 495 117,07 100,00		196 818,77	7,89
706001	CONFORT MENAGE 10%	422 459,33	15,69	424 444,91	17,01	(1 985,58)	-0,47
706003	GARDE ENFANTS 10%	8 452,60	0,31	8 297,40	0,33	155,20	1,87
706015	MAD-APA, ACCESSOIRES 10%	1 135,39	0,04	1 425,22	0,06	(289,83)	-20,34
706016	MAD ENTRETIEN DEPLAC. 5,5%	541 119,77	20,10	509 766,36	20,43	31 353,41	6,15
706020	PRESTATIONS CAISSES 20%	114 331,39	4,25	76 187,93	3,05	38 143,46	50,06
706022	PRESTATIONS CAISSES 5,5%	1 377 655,15	51,18	1 277 738,90	51,21	99 916,25	7,82
706023	PRESTATIONS CAISSES 10%	706,84	0,03	740,94	0,03	(34,10)	-4,60
706046	AVOIRS 5,5%	(461,23)	-0,02			(461,23)	
706071	FACTURATION TRANSP. IK - 10%	765,63	0,03	879,93	0,04	(114,30)	-12,99
706072	FACTURATION TRANSP. IK - 20%			55,90		(55,90)	-100,00
706073	FACTURATION TRANSP. IK- 5,5%	8 275,60	0,31	7 300,80	0,29	974,80	13,35
706075	FRAIS DE GESTION - 5,5%	13,58		8,55		5,03	58,83
706302	MAD.DIRECT ENTRET. DOM.10%	28,59				28,59	
706304	PRESTATIONS MENAGES 5,5%	191 679,48	7,12	164 957,43	6,61	26 722,05	16,20
706700	REPASSAGE MENAGE 20%	25 773,72	0,96	23 312,80	0,93	2 460,92	10,56
Production de l'exercice		2 691 935,84 100,00		2 495 117,07 100,00		196 818,77	7,89
Marge brute de production		2 691 935,84 100,00		2 495 117,07 100,00		196 818,77	7,89
Production de l'exercice + Marge commerciale		2 691 935,84 100,00		2 495 117,07 100,00		196 818,77	7,89
Achats non stockés matières et fournitures		46 814,06 1,74		41 377,20 1,66		5 436,86	13,14
606100	CARBURANT	440,65	0,02			440,65	
606110	ELECTRICITE	10 734,13	0,40	14 210,86	0,57	(3 476,73)	-24,47
606120	ACHAT FOURNITURE DE GAZ			22,56		(22,56)	-100,00
606200	EAU	79,16		103,41		(24,25)	-23,45
606300	FOURN. ENTRET. ET PETITS EQUIP	27 432,94	1,02	16 718,20	0,67	10 714,74	64,09
606303	ACHATS NON STOCKES MAT.FOURN.			7 662,28	0,31	(7 662,28)	-100,00
606400	FOURNITURES ADMINIT. BUREAUTIQ	4 469,32	0,17	780,83	0,03	3 688,49	472,38
606410	ACHAT MATERIEL AGENCE	199,07	0,01	304,48	0,01	(105,41)	-34,62
606501	CONSO.COPIEUR COUT PAR COPIE	3 458,79	0,13	1 574,58	0,06	1 884,21	119,66
Autres charges externes		388 469,35 14,43		360 226,31 14,44		28 243,04	7,84
611001	LOCATION GERANCE	6 075,00	0,23	6 075,00	0,24		
611050	REFACT % CA	15 000,00	0,56			15 000,00	
611100	SS-TRAIT COMPTA	1 800,00	0,07	1 800,00	0,07		
611150	SS-TRAIT BILAN	1 000,00	0,04	1 000,00	0,04		
611170	SS-TRAIT MUT/PREV	225,00	0,01	225,00	0,01		
611200	SS-TRAIT PAIE	10 216,80	0,38	9 721,80	0,39	495,00	5,09
611300	SS-TRAIT FRAIS DOSSIER	8 897,95	0,33	5 849,25	0,23	3 048,70	52,12
611400	SS-TRAIT FRAIS INTERNET	1 980,00	0,07	1 980,00	0,08		
611401	CONV SMS			1 920,00	0,08	(1 920,00)	-100,00
611510	SS-TRAITANCE CAMPAGNE PUB	4 671,27	0,17	6 702,27	0,27	(2 031,00)	-30,30
611600	SS-TRAIT FRAIS CONNECTION	792,00	0,03	792,00	0,03		
611610	SS-TR EXCHANGE	75,60		75,60			
611620	SS-TR EASY LIFE	7 550,00	0,28	8 650,00	0,35	(1 100,00)	-12,72
611710	SS-TRAIT QUALITE	1 499,94	0,06	1 499,94	0,06		
611800	SS-TRAIT ATTESTATION FISCALE	6 006,00	0,22	6 231,50	0,25	(225,50)	-3,62
611910	SS-TRAIT CONNECTION ASSISTANT	5 060,00	0,19	5 632,00	0,23	(572,00)	-10,16
611911	SS-TRAIT. CONNECT.EXCHANGE ASS	1 125,60	0,04	1 083,60	0,04	42,00	3,88
611920	SS-TRAIT CONSEIL EN RH	900,00	0,03	900,00	0,04		
611921	SS-TRAIT OFFRES D EMPLOI	1 620,00	0,06	1 080,00	0,04	540,00	50,00
611922	SS-TRAIT. COMM RH	6 600,78	0,25	4 569,78	0,18	2 031,00	44,44
611930	SERELIA	(750,00)	-0,03	(1 220,00)	-0,05	470,00	38,52

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
613200	LOYER	30 480,00	1,13	18 752,21	0,75	11 727,79	62,54
613210	LOYER MAICHE	12 090,48	0,45	13 346,24	0,53	(1 255,76)	-9,41
613330	LOCATION LD VP	4 822,48	0,18	5 425,29	0,22	(602,81)	-11,11
613331	LOCATION LD ARVAL			865,27	0,03	(865,27)	-100,00
613332	LOCATION LD VP YARIS FR-854-NF	822,80	0,03	1 860,20	0,07	(1 037,40)	-55,77
613333	LOCATION LD VP YARIS GB-213-NT	1 258,88	0,05	1 866,60	0,07	(607,72)	-32,56
613334	LOCATION LD VP YARIS GF-726-RK	1 482,72	0,06	2 020,30	0,08	(537,58)	-26,61
613335	LOCATION VP KIA SPORT AGE GW-770	2 938,24	0,11			2 938,24	
613700	LOCATION COPIEUR	230,75	0,01	2 388,19	0,10	(2 157,44)	-90,34
613701	LOCATION MATERIEL INFO 05543673	595,00	0,02	1 190,00	0,05	(595,00)	-50,00
613702	LOCATION MATERIEL INFO 05543172	1 647,00	0,06	1 098,00	0,04	549,00	50,00
613703	LOCATION MATERIEL INFO 05542084	1 404,00	0,05	1 404,00	0,06		
613705	LOCATION MAT INFO 055049723	558,60	0,02	1 117,20	0,04	(558,60)	-50,00
613706	LOCATION MATERIEL 16503717 AU	902,16	0,03	2 300,88	0,09	(1 398,72)	-60,79
613707	LOCATION MATERIEL INFO 16503752	1 069,83	0,04	1 894,44	0,08	(824,61)	-43,53
613708	LOCATION MAT INFO EY0130600	4 179,96	0,16	4 179,96	0,17		
613709	LOCATION MAT INFO EY0129600	1 980,33	0,07	1 521,15	0,06	459,18	30,19
613710	LOCATION MAT INFO DP9109600	585,00	0,02			585,00	
613711	LOCATION MAT INFO DP9113600	585,00	0,02			585,00	
614000	CHARGES LOCATIVES	2 480,42	0,09	2 214,83	0,09	265,59	11,99
615100	ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	5 557,96	0,21	16 588,49	0,66	(11 030,53)	-66,50
615300	ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	164,91	0,01			164,91	
615400	ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	15 335,97	0,57	96,00		15 239,97	N/S
615610	MAINTENANCE BUREAU INFO	1 487,89	0,06	341,30	0,01	1 146,59	335,95
615621	IND. POUR UTILISATION DES OUTILS	5 830,00	0,22	5 190,00	0,21	640,00	12,33
616092	FRANCHISE PROPRE ASS-RC			669,48	0,03	(669,48)	-100,00
616100	ASSURANCE VEHICULES - EXT	4 907,06	0,18	4 159,84	0,17	747,22	17,96
616300	ASSURANCE RC GENERALE -A2G	1 291,16	0,05	882,72	0,04	408,44	46,27
616301	Compte n°616301	577,62	0,02			577,62	
616302	Compte n°616302	(3,78)				(3,78)	
616500	ASSURANCE MATERIEL			355,60	0,01	(355,60)	-100,00
616900	ASSURANCE FLOTTE	1 102,86	0,04	1 255,33	0,05	(152,47)	-12,15
616901	ASSURANCE MISSION -A2G	384,66	0,01	384,66	0,02		
616910	ASSURANCE RCMS -A2G	24,48		23,12		1,36	5,88
618500	FRAIS SEMINAIRES, COLLOQUES			1 109,39	0,04	(1 109,39)	-100,00
622610	HONORAIRES JURIDIQUE			1 500,00	0,06	(1 500,00)	-100,00
622660	HONORAIRES PROGERIS	183,20	0,01	366,15	0,01	(182,95)	-49,97
622700	FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX			10,37		(10,37)	-100,00
622702	HONO JURIDIQUE GR	212,50	0,01			212,50	
622703	DEBOURS	45,13		413,01	0,02	(367,88)	-89,07
623000	PUBLICITE	9 386,59	0,35	13 450,39	0,54	(4 063,80)	-30,21
623200	CATALOGUES ET IMPRIMES			216,67	0,01	(216,67)	-100,00
623400	CADEAUX CLIENTS	495,53	0,02	750,23	0,03	(254,70)	-33,95
625111	VOYAGES ET DEPLAC.-TRAINS	128,00		129,00	0,01	(1,00)	-0,78
625112	VOYAGES ET DEPLAC.-IK PER	82,91		67,40		15,51	23,01
625114	VOYAGES ET DEPLAC.-REPAS	4 990,35	0,19	4 383,08	0,18	607,27	13,85
625115	VOYAGES ET DEPLAC.-HOTEL			4 236,89	0,17	(4 236,89)	-100,00
625116	VOYAGES ET DEPLAC.-GAZOLE PER	6 410,83	0,24	8 502,52	0,34	(2 091,69)	-24,60
625117	VOYAGES ET DEPLAC.-PEAGES PER			24,51		(24,51)	-100,00
625119	FRAIS DE PARKING	38,54		65,10		(26,56)	-40,80
625120	DEPLACEMENTS SALARIES - AUTRES	135 772,64	5,04	127 727,28	5,12	8 045,36	6,30
625124	DEPL SALARIES - TITRES TRANSPT	1 156,93	0,04	801,82	0,03	355,11	44,29
626100	FRAIS POSTAUX	3 544,80	0,13	7 982,13	0,32	(4 437,33)	-55,59
626101	FRAIS POSTAUX AUTO	4 369,36	0,16	3 444,14	0,14	925,22	26,86
626200	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	7 996,77	0,30	12 927,20	0,52	(4 930,43)	-38,14
627000	FRAIS BANCAIRES	6 192,17	0,23	4 312,16	0,17	1 880,01	43,60
627300	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	30,00				30,00	
627310	Compte n°627310	5,00				5,00	
627500	FRAIS CESU	468,44	0,02	533,10	0,02	(64,66)	-12,13
627800	AUTRES FRAIS ET COMM.	209,28	0,01	760,53	0,03	(551,25)	-72,48
628001	FORMATION	2 240,00	0,08			2 240,00	
628002	FORMATION EXT - GR	17 390,00	0,65	7 209,10	0,29	10 180,90	141,22
628150	SEMINAIRE GR			448,85	0,02	(448,85)	-100,00

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
628200	COTISATIONS DIVERSES			720,00	0,03	(720,00)	-100,00
628800	TRAITEMENT DES DECHETS			176,25	0,01	(176,25)	-100,00
Valeur ajoutée produite		2 256 652,43	83,83	2 093 513,56	83,90	163 138,87	7,79
Subventions d'exploitation		704 458,54	26,17	148 114,82	5,94	556 343,72	375,62
740111	SUBVENTION EMPLOIS FRANCS	11 959,31	0,44	10 768,16	0,43	1 191,15	11,06
740112	SUBVENTIONS APPRENTIS	2 010,79	0,07	666,66	0,03	1 344,13	201,62
740113	SUBVENTION CPOM	690 488,44	25,65	136 680,00	5,48	553 808,44	405,19
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération		12 003,95	0,45	11 361,59	0,46	642,36	5,65
633300	FORMATION PROF CONTINUE INTERV	8 326,11	0,31	7 836,07	0,31	490,04	6,25
633301	FORMATION PROF CONTINUE GERANT	543,85	0,02	522,81	0,02	21,04	4,02
633302	FORMATION PROF CONTINUE ADMINI	1 302,99	0,05	1 269,67	0,05	33,32	2,62
633500	TAXE D'APPRENTISSAGE INTERVENA	1 498,62	0,06	1 410,37	0,06	88,25	6,26
633501	TAXE D'APPRENTISSAGE RESPONSABL	97,88		94,09		3,79	4,03
633502	TAXE D'APPRENTISSAGE ADMINISTRA	234,50	0,01	228,58	0,01	5,92	2,59
Impôts, taxes & versements assimilés autres		21 203,89	0,79	3 929,53	0,16	17 274,36	439,60
635000	IMPOTS ET TAXES DECHETERRIE	56,54				56,54	
635110	CVAE	1 471,00	0,05	(339,00)	-0,01	1 810,00	533,92
635111	TAXE CFE	1 182,00	0,04	1 150,50	0,05	31,50	2,74
635120	TAXE FONCIERE			3 043,32	0,12	(3 043,32)	-100,00
635800	AUTRES DROITS	83,35		74,71		8,64	11,56
637800	FORFAIT SOCIAL	18 411,00	0,68			18 411,00	
Salaires et traitements		2 040 049,79	75,78	1 927 957,12	77,27	112 092,67	5,81
641100	SALAIRES BRUTS INTERVENANT	1 665 197,59	61,86	1 567 210,47	62,81	97 987,12	6,25
641101	SALAIRES BRUTS GERANT	108 775,46	4,04	104 565,29	4,19	4 210,17	4,03
641102	SALAIRES BRUTS ADMINISTRATIF	260 606,47	9,68	253 930,51	10,18	6 675,96	2,63
641300	SAL - PRIMES	(6 752,00)	-0,25	(13 504,00)	-0,54	6 752,00	50,00
641400	LICENCIEMENT INTERV.	1 861,80	0,07	2 771,97	0,11	(910,17)	-32,83
641402	LICENCIEMENT ADMIN.	3 019,88	0,11	856,81	0,03	2 163,07	252,46
641410	INDEMNITES STAGE	870,00	0,03			870,00	
641800	SAL.PROV.CP	(18 284,15)	-0,68	(2 485,86)	-0,10	(15 798,29)	-635,53
641801	CONGES PAYES - PROVISIONS	(265,44)	-0,01	(2 215,03)	-0,09	1 949,59	88,02
641802	PROV CP PERMANENTS	(1 905,61)	-0,07	189,34	0,01	(2 094,95)	N/S
641820	PROV/MODULATION	26 925,79	1,00	16 637,62	0,67	10 288,17	61,84
Charges sociales		402 278,49	14,94	390 985,58	15,67	11 292,91	2,89
645100	COTIS URSSAF INTERVENANT	144 504,16	5,37	129 483,46	5,19	15 020,70	11,60
645101	COTIS URSSAF GERANT	35 755,82	1,33	34 176,75	1,37	1 579,07	4,62
645102	COTIS URSSAF ADMINISTRATIF	70 306,10	2,61	64 354,02	2,58	5 952,08	9,25
645300	COTIS RETRAITE INTERVENANT	9 436,54	0,35	7 626,25	0,31	1 810,29	23,74
645301	COTIS RETRAITE GERANT	10 148,30	0,38	9 831,18	0,39	317,12	3,23
645302	COTIS RETRAITE ADMINISTRATIF	11 463,66	0,43	10 760,58	0,43	703,08	6,53
645600	COTIS MUT. SANTE CADRE INTERVE	17 816,00	0,66	15 288,25	0,61	2 527,75	16,53
645601	COTIS MUT. SANTE CADRE GERANT	1 530,45	0,06	1 380,96	0,06	149,49	10,83
645602	COTIS MUT. SANTE CADRE ADMIN.	1 326,00	0,05	1 202,85	0,05	123,15	10,24
645611	COTIS PREVOYANCE CADRE GERANT	1 748,20	0,06	1 539,33	0,06	208,87	13,57
645800	CH.SOC.S/CP	(1 966,53)	-0,07	(248,76)	-0,01	(1 717,77)	-690,53
645801	CONGES PAYES - CHARGES PATRONAL	(92,91)		(775,26)	-0,03	682,35	88,02
645802	PROC CP CH.PATRONALES	(666,96)	-0,02	66,28		(733,24)	N/S
645820	CHGES SOC / PRIME	(555,37)	-0,02	(4 832,24)	-0,19	4 276,87	88,51
647200	COMITE D'ENTREPRISE OEUvre SOC	6 200,00	0,23			6 200,00	
647210	CE FONCTIONNEMENT INTERVENANT	3 406,41	0,13	3 138,37	0,13	268,04	8,54
647211	CE FONCTIONNEMENT GERANT	217,56	0,01	209,13	0,01	8,43	4,03
647212	CE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATI	527,20	0,02	507,90	0,02	19,30	3,80
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	14 390,48	0,53	14 680,03	0,59	(289,55)	-1,97
648100	CHEQUE RESTAURANT INTERVENANT	84 253,68	3,13	110 220,35	4,42	(25 966,67)	-23,56

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 30/09/2024	9 mois	01/01/2023 30/09/2023	9 mois	Variations	%
648101	CHEQUE RESTAURANT GERANT	(473,60)	-0,02	(573,50)	-0,02	99,90	17,42
648102	CHEQUE RESTAURANT ADMINISTRATI	(6 996,70)	-0,26	(7 050,35)	-0,28	53,65	0,76
Excédent brut d'exploitation		485 574,85	18,04	(92 605,44)	-3,71	578 180,29	624,35
Reprises sur amortissements & provisions		103 838,80	3,86	78 361,07	3,14	25 477,73	32,51
781740	REPRISE PROV DEP CREANCES	103 838,80	3,86	78 361,07	3,14	25 477,73	32,51
Autres produits d'exploitation		1 298,74	0,05	37,57		1 261,17	N/S
758000	PRODUITS DIVERS	1 298,74	0,05	37,57		1 261,17	N/S
Transfert de charges				9 525,31	0,38	(9 525,31)	-100,00
791000	TFT CHARGES D'EXPLOITATION			6 557,38	0,26	(6 557,38)	-100,00
791633	REMBOURSEMENT FORMATION 20%			2 967,93	0,12	(2 967,93)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions		120 445,97	4,47	96 135,74	3,85	24 310,23	25,29
681120	D.A.P. IMMO. CORPORELLES	6 618,36	0,25			6 618,36	
681740	DAP CREANCES	113 827,61	4,23	96 135,74	3,85	17 691,87	18,40
Autres charges de gestion courante		19,67		70,03		(50,36)	-71,91
658000	CH.DIV.GEST.COURANTES	19,67		70,03		(50,36)	-71,91
Résultat d'exploitation		470 246,75	17,47	(100 887,26)	-4,04	571 134,01	566,11
Produits financiers		43 265,37	1,61	54 000,00	2,16	(10 734,63)	-19,88
761100	DIVIDENDE	37 000,00	1,37	54 000,00	2,16	(17 000,00)	-31,48
764000	REVENUS DES VMP	6 265,37	0,23			6 265,37	
Charges financières		2 986,77	0,11	841,12	0,03	2 145,65	255,09
661160	INTERETS EMP. ET DETTES MT	2 986,77	0,11	841,12	0,03	2 145,65	255,09
Résultat courant avant impôts		510 525,35	18,96	(47 728,38)	-1,91	558 253,73	N/S
Charges exceptionnelles		4 837,91	0,18	(27 696,20)	-1,11	32 534,11	117,47
671200	AMENDES ET PENALITES	7,20		64,00		(56,80)	-88,75
687250	IMMO DEROGATOIRE	4 830,71	0,18	(27 760,20)	-1,11	32 590,91	117,40
Résultat exceptionnel		(4 837,91)	-0,18	27 696,20	1,11	(32 534,11)	-117,47
Participation des salariés aux résultats		92 055,00	3,42			92 055,00	
691000	PARTICIPATION	92 055,00	3,42			92 055,00	
Impôts sur les bénéfices		111 204,00	4,13			111 204,00	
695000	IMPOT SUR LES SOCIETES	111 204,00	4,13			111 204,00	
Résultat de l'exercice		302 428,44	11,23	(20 032,18)	-0,80	322 460,62	N/S

Etats financiers au 30/09/2024

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024	et clos le		30092024	Régime simplifié d'imposition		☐	Régime réel normal		☒																																																																				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐	Si PME innovante		☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																																																													
A												IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																																																			
Designation de la société												Adresse du siège social																																																																			
SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD																																																																															
SIRET												50012497900039																																																																			
Adresse du principal établissement												Ancienne adresse en cas de changement																																																																			
16 rue Frédéric Japy Immeuble Quasar 1																																																																															
25200 MONTBELIARD																																																																															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																																																															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																																																															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante												SIRET																																																																			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																																																															
B																																																																															
ACTIVITÉ																																																																															
Activités exercées												Services à la personne												Si vous avez changé d'activité, cochez la case										☐																																													
C																																																																															
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																																															
1. Résultat fiscal												Bénéfice imposable au taux normal												413 640				Bénéfice imposable à 15%								Déficit																																											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																																																															
2. Plus-values																																																																															
PV à long terme imposables à 15%																PV à long terme imposables à 19%																PV exonérées (art. 238 quindecies)																																															
Autres PV imposables à 19%																PV à long terme imposables à 0%																																																															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																																																															
Entreprises nouvelles art. 44 sexies												☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A												☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A												☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies												☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies												☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies												☐				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies												☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies												☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies												☐				Autres dispositifs												☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies												☐				Sociétés d'investissements immobiliers cotées												☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)																Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																								☐																																																							
D																																																																															
IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																																															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																																																															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																																																															
E																																																																															
CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																																															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																																																															
F																																																																															
CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																																															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																																																																															
G																																																																															
ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																																																																															
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												☐																																																																			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																																																																															
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												☐																																																																			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																																																																															
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																																																																															
H																																																																															
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																																																															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												☐				Si oui, indication du logiciel utilisé																																																															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												Nom et adresse du conseil :																																																																			
A2MICILE GESTION												9 Allée Cérés 67200 STRASBOURG																																																																			
Tél :																								Tél :																																																							
OGA/OMGA												☐				Viseur conventionné												☐				(Cocher la case correspondante)												Identité du déclarant :																																			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :												Date :												Lieu :																																																							
N° d'agrément :																								Qualité et nom du signataire :												Signature :																																											
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐				prestataire :																																																															

SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD
30092024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
---	-----

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (c)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées (d)

4. Montant des distributions	(e)
------------------------------	-----

autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(f)
	(g)

(A préciser par nature
sur les lignes e à h)

5. Montant des revenus distribués éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)

6. Montant des revenus distribués non éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)

7. Montant des revenus répartis total (a à h)

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise

SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

et Date de clôture de l'exercice

30092024

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD
Adresse 16 rue Frédéric Japy 25200 MONTBELIARD

du 01012024
au 30092024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	413 640
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	(19 968)
Nom et qualité du signataire		A , le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		9			
Adresse de l'entreprise : 16 rue Frédéric Japy			25200 MONTBELIARD		Durée de l'exercice précédent *	9		
Numéro SIRET *					50012497900039		Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 30092024		N-1 30092023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 118	3 118		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	187 019	187 019	187 019	187 019
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 688	16 406	282	407
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	132 532	63 590	68 942	32 299
		Immobilisations en cours	AV	AW	16 500	16 500	9 150	9 150
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	414 293	414 293	414 293	414 293
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	37 000	37 000	54 000	54 000
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	45 674	45 674	34 105	34 105
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	9 806	9 806	3 366	3 366
TO TAL (II)			BJ	BK	862 630	83 114	779 517	734 639
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 024 087	113 828	910 259	474 703
		Autres créances (3)	BZ	CA	71 407	71 407	68 204	68 204
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	400 000	400 000		
Disponibilités			CF	CG	27 821	27 821	230 367	230 367
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI				
	TO TAL (III)		CJ	CK	1 523 315	113 828	1 409 487	773 274
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 385 945	196 941	2 189 004	1 507 913
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	92 480	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.....)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	141 337	100 760
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	302 428	(20 032)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	13 594	4 545
	TO TAL (I)	DL	459 559	87 472
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	573 491	675 855
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		1 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	110 428	109 291
	Dettes fiscales et sociales	DY	758 494	437 449
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	287 031	196 574
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	1 729 444	1 420 441
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 189 004	1 507 913
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		1F		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 729 444	1 420 441
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	63 516	27 169

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services *	FD		FE		FF					
		FG	2 691 936	FH		FI	2 691 936	2 495 117			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 691 936	FK		FL	2 691 936	2 495 117			
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	704 459	148 115			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	103 839	87 886			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 299	38			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 501 532	2 731 156			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	435 283	401 604			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	33 208	15 291			
	Salaires et traitements *					FY	2 040 050	1 927 957			
	Charges sociales (10)					FZ	402 278	390 986			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS			GA	6 618				
						GB					
						GC	113 828	96 136			
						GD					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GE					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF					
	Autres charges (12)					GE	20	70			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 031 285	2 832 043				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	470 247	(100 887)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	37 000	54 000			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 265				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	43 265	54 000			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 987	841			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)					GU	2 987	841				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	40 279	53 159				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	510 525	(47 728)				

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7	64	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	4 831	(27 760)	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	4 838	(27 696)	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(4 838)	27 696	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	92 055		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	111 204		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 544 797	2 785 156	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 242 369	2 805 188	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	302 428	(20 032)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1		9 525	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9								A3			
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	190 137	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3			KS	16 688	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	47 306	KW		KX	27 635		
		Matériel de transport *					KY	8 882	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	26 603	LC		LD	22 107		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	9 150	LI		LJ	7 350		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	108 629	LO		LP	57 091		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U	468 293	8V		8W	37 000	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	37 471	1U		1V	20 559			
TOTAL IV						LQ	505 764	LR		LS	57 559			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	804 530	ØH		ØJ	114 650		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	190 137	1X			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	16 688	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	74 941	MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	8 882	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	48 709	MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	16 500	NB			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III				IY		NG		NH	165 721	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations				IØ		ØX	54 000	ØY	451 293	ØZ		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2 550	2F	55 480	2G				
TOTAL IV				I3		NJ	56 550	NK	506 773	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	56 550	ØL	862 630	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	3 118	PF		PG		PH	3 118				
TOTAL I				RK	3 118	RM		RN		RO	3 118				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	16 281	QA	125	QB		QC	16 406				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	22 469	QE	8 188	QF		QG	30 657				
	Matériel de transport			QH	7 893	QI	713	QJ		QK	8 605				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	20 130	QM	4 197	QN		QO	24 328				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	66 773	QV	13 223	QW		QX	79 996				
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	69 891	ØP	13 223	ØQ		ØR	83 114				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	4 545	TM	9 050	TN		TO	13 594
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	4 545	TS	9 050	TT		TU	13 594
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	96 136	6U	121 531	6V	103 839	6W	113 828
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	96 136	TY	121 531	TZ	103 839	UA	113 828
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	100 681	UB	130 580	UC	103 839	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	113 828	UF	103 839			
			UG		UH				
			UJ	4 831	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	
--	----	--

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL	37 000	UM	37 000	UN		
	Prêts (1) (2)				UP	45 674	UR	45 674	US		
	Autres immobilisations financières				UT	9 806	UV	9 806	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	1 024 087		1 024 087			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	14 905		14 905			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 906		8 906			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	826		826			
	Groupe et associés (2)				VC	15 674		15 674			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	31 096		31 096			
	Charges constatées d'avance				VS						
TOTAUX				VT	1 187 974	VU	1 187 974	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	14 119					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	2 550					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	63 516	63 516						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	509 975	509 975						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	110 428	110 428							
Personnel et comptes rattachés		8C	399 219	399 219							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	165 085	165 085							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	77 024	77 024						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 926	2 926						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	114 240	114 240							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	287 031	287 031							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 729 444	VZ	1 729 444						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	70 993	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	211 179	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092024		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	302 428	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	7		
	Amendes et pénalités		WJ	7		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	111 204			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR	413 640			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs												WV	
													WH	
													WP	
													WW	
													XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										ZY			
	Majoration d'amortissement *										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF		
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5							
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA			Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)							XI	413 640	XJ					
{ déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	413 640	XO	0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2MICILE GESTION	SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD	Page : 15
------------------	-----------------------------------	-----------

2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2024

Libellé	Montant
PARTICIPATION N	92 055
Totalisation	92 055

A2MICILE GESTION	SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD	Page : 16
------------------	-----------------------------------	-----------

2058A - Déductions diverses
au 30/09/2024

Libellé	Montant
PARTICIPATION N-1	64 954
Totalisation	64 954

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	287 707	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD													Néant ☐ *										
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	100 760			AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale		ZB										
									{ - Autres réserves		ZD												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(20 032)				Dividendes		ZE	87 080											
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions		ZF												
									Report à nouveau		ZG	(6 353)											
			TOTAL I			ØF	80 727			TOTAL II		ZH	80 727										
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																							
Exercice N : Exercice N-1 :																							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS															
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	80 346		64 568												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	42 570			XQ	70 114		63 445												
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	441		2 290												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV															
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	284 383		271 301												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	435 283		401 604												
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 653		812											
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	30 555		14 480											
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	33 208		15 291											
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY															
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ															
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *							ØB	2 040 050														
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%		%										
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0							ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG															
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH															
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	413 640			Plus-values à 15%	JK				Plus-values à 0%	JL									
							Plus-values à 19%	JM				Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0%	JO									
							Plus-values à 19%	JP				Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	5	0	0	1	2	4	9	7	9	0	0	3

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)	
			⑩	19%	15% ou 12,80%		0%
⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD** Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 30092024	
		Durée en nombre de mois 9	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 691 936	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	2 691 936
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 299	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	704 459	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	705 757
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	46 814	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	320 836	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	83	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	20	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	367 753
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 3 029 940
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 029 940
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 691 936	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

10

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092024

N° SIRET 50012497900039

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

ADRESSE (voie) 16 rue Frédéric Japy Immeuble Quasar 1

CODE POSTAL 25200 VILLE MONTBELIARD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|4|

N° SIRET 5|0|0|1|2|4|9|7|9|0|0|0|3|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD

ADRESSE (voie) 16 rue Frédéric Japy Immeuble Quasar 1

CODE POSTAL 25200 VILLE MONTBELIARD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : SARL A2MIC ILE PAYS DE MONTBELIARD
Adresse : 16 rue Frédéric Japy
Immeuble Quasar 1
25200 MONTBELIARD

N° Siret de l'établissement principal : 50012497900039

Activité : Services à la personne Code activité : 8810A

Déclarant Nom du signataire Qualité du signataire

A Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012024 au 30092024

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	3 029 940
Chiffre d'affaires de référence	A3	2 691 936
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2024 au 30/09/2024

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD	N° Siren :500124979
Adresse	16 rue Frédéric Japy	25200 MONTBELIARD

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	SARL A2MICILE PAYS DE MONTBELIARD	N° Siren :500124979
Adresse	16 rue Frédéric Japy	25200 MONTBELIARD

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



SAS A TOUT COEUR 25/70
Immeuble Quasar 16 Rue Fréd
25200 MONTBELIARD

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/08/2024

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/08/2024

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Capital social</i>	<i>11</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	912,97	343,31	569,66	738,55
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				453,00
	TOTAL (II)	912,97	343,31	569,66	1 191,55
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	34 119,18	32 055,18	2 064,00	27 092,97
	Autres créances	3 908,42		3 908,42	2 520,25
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 111,45		2 111,45	9 178,99
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	40 139,05	32 055,18	8 083,87	38 792,21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
		41 052,02	32 398,49	8 653,53	39 983,76

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	453,00
(3) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/08/2024	31/08/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000,00	5 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	500,00	500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	1 311,35	1 311,35
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(26 602,20)	(6 004,47)
	Résultat de l'exercice	(1 564,34)	(3 198,04)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(21 355,19)	(2 391,16)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 793,07	32 989,05
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 000,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 071,95	3 679,15
	Dettes fiscales et sociales	5 147,75	4 848,77
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	995,95	857,95
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	30 008,72	42 374,92
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 653,53	39 983,76
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 564,34)	(3 198,04)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		30 008,72	42 374,92
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/08/2024	31/08/2023
		France	Exportation	8 mois	8 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 400,00		5 400,00	5 400,00
	Montant net du chiffre d'affaires	5 400,00		5 400,00	5 400,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			16 939,88	
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				22 339,88	5 400,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 175,56	6 214,18
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 440,00	1 065,00
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel			10,00	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			56,30	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			17 977,63	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			0,50	(0,68)
Total des charges d'exploitation (2)				24 659,99	7 278,50
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 320,11)	(1 878,50)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/08/2024	31/08/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 320,11)	(1 878,50)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (4)	86,23		216,80
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières	86,23		216,80
RESULTAT FINANCIER			(86,23)	(216,80)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 406,34)	(2 095,30)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	72,00		1 102,74
	Sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles	72,00		1 102,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(72,00)	(1 102,74)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(914,00)	
TOTAL DES PRODUITS			22 339,88	5 400,00
TOTAL DES CHARGES			23 904,22	8 598,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			(1 564,34)	(3 198,04)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) dont produits concernant les entreprises liées				
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.	
Le bilan de l'exercice présente un total de 8 654 euros.	
Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 22 340 euros et un total charges de 23 904 euros,dégageant ainsi un résultat de -1 564 euros.	
L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/08/2024 . Il a une durée de 8 mois.	
Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :	
- continuité de l'exploitation. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. - indépendance des exercices.	
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.	
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.	
Les principales méthodes utilisées sont :	
<u>Immobilisations</u>	
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.	
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.	
Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Mobilier	10 ans
----------	--------

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	700,00					700,00
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	212,97					212,97
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	912,97					912,97
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	453,00				453,00	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	453,00				453,00	
TOTAL		1 365,97				453,00	912,97

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	90,42	105,00		195,42
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	84,00	63,89		147,89
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		174,42	168,89		343,31
TOTAL		174,42	168,89		343,31

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	7 541,01	41 454,05	16 939,88	32 055,18
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 541,01	41 454,05	16 939,88	32 055,18
TOTAL GENERAL		7 541,01	41 454,05	16 939,88	32 055,18
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 977,63	16 939,88	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/08/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	15 485,31	15 485,31	
	Autres créances clients	18 633,87	18 633,87	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	914,00	914,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 086,35	2 086,35	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	908,07	908,07	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		38 027,60	38 027,60	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	16 793,07	16 793,07		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 071,95	4 071,95		
	Personnel et comptes rattachés	1 159,53	1 159,53		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 988,22	3 988,22		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 000,00	3 000,00		
	Autres dettes	995,95	995,95		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		30 008,72	30 008,72		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		52 174,25			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		68 370,23			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				5 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				5 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Total des Charges à payer		4 249
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		261
FACTURES NON PARVENUES	261	
Dettes fiscales et sociales		3 988
PLAN SANTE	23	
TAXE APPRENTISSAGE	3 965	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			